



Séance publique du: 14 février 2014  
Annonce publique et convocation des conseillers: 7 février 2014

Membres présents: M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre, M. STEICHEN Frank, M. DICKEN Nicolas, échevins, Mme BEISSEL-ERNST Marie-Louise, Mme BLOOMER, M. ERNST René, Mme OLINGER Peggy, M. RIES Jean, conseillers, M. JUNG Luc, secrétaire.

Membre absent excusé : Mme DOS SANTOS OLIVEIRA Anabela

Point de l'ordre du jour: 2  
Objet: Tarifs pour poubelles vertes

Le Conseil Communal,

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que le collège échevinal de la commune de Dalheim estime qu'il y a lieu d'introduire un système de ramassage de la poubelle verte ;

Considérant que le collège échevinal de la commune de Dalheim estime que les ménages doivent acquérir leur poubelle pour pouvoir bénéficier par la suite de vidanges gratuites ;

Considérant que le collège échevinal de la commune de Dalheim estime comme approprié pour l'acquisition d'une poubelle verte, les tarifs suivants :

- poubelle verte 120 litres : 20 €,
- poubelle verte 240 litres : 30 € ;

Considérant que ce tarif correspond au prix de revient des poubelles ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après avoir délibéré conformément à la loi communale du 13 décembre 1988

décide à l'unanimité des membres présents

de fixer les tarifs ci-après pour l'acquisition d'une poubelle verte :

- poubelle verte 120 litres : 20 €,
- poubelle verte 240 litres : 30€.

Ainsi délibéré à Dalheim, date qu'en tête.  
(Suivent les signatures)  
Pour expédition conforme  
Dalheim, le 17 février 2014

Le secrétaire,

Luc JUNG



Le bourgmestre,

Jos HEISBOURG

